



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 32 - Attribution de subventions exceptionnelles

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles**EXPOSÉ**

Il vous est demandé d'examiner les demandes de subventions exceptionnelles concernant :

- le Comité de jumelage Châteaubriant-Athlone pour permettre d'emmener lors du prochain déplacement des représentants du milieu culturel (matériels des musiciens et des artistes) intéressés par cet échange.
- l'Amicale des sapeurs-pompiers de Châteaubriant pour l'organisation du cross départemental des sapeurs-pompiers.
- la Chorale des Marches de Bretagne de Châteaubriant pour l'organisation du concert en plein air du samedi 10 juin 2023.
- l'Association Duc Briant pour l'organisation d'un marché de Noël en décembre 2023.
- l'Amicale Laïque de Châteaubriant – section football pour l'organisation de la 23^{ème} édition du tournoi annuel accueillant près de 750 jeunes de 5 à 11 ans.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle pour chacune des associations susmentionnées.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au Comité de jumelage Châteaubriant-Athlone ;
- 2) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Châteaubriant ;
- 3) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à la chorale de Châteaubriant et des Marches de Bretagne ;
- 4) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € à l'association Duc Briant ;
- 5) de procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Amicale Laïque de Châteaubriant – section football ;
- 6) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

La secrétaire de séance,

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023Le Maire,
Alain HUNAULT

ona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAULT